



# MAIRIE DE SAINT- MARTIN-d'ARDECHE

## Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

La Porte Sud des Gorges  
Le Maire

Date de convocation : 6 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 12 – pouvoirs : 2  
Votants : 14

**L'an deux mille onze**

**Le 13 avril à 20 h 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence du maire Monsieur Louis JEANNIN.

Étaient présents : Mmes ALBINI, DECHASEAUX, MALFOY

Mrs ARCHAMBAULT, AUZAS, BIEGEL, BRAVAIS, JEANNIN, LALY, L'HERMITTE, MEUNIER, RAMIERE

Étaient excusés : Mrs KIRSCHER (procuration ARCHAMBAULT), MONJU (Procuration Mme ALBINI)

Était absent :

Mme Christine MALFOY est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers, constaté que le quorum était atteint, vérifié les pouvoirs, le maire fait adopter le compte rendu du dernier conseil municipal du 13 mars 2011.

Aucune réserve n'étant présentée, le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

### **1/- FINANCES - Votes Compte administratif, compte de gestion, Affectation des Résultats et Budget Primitif 2011**

En préambule le maire tient à exposer le problème de disfonctionnement technique survenu lors de l'exploitation des P 503 transmis par la Trésorerie Générale tout au long de l'année 2010, disfonctionnement qui a surtout impacté le budget général commune et le budget annexe horodateur.

Si ce disfonctionnement a pu impacté le résultat du Compte Administratif il n'a en rien altéré la trésorerie de la commune qui a pu faire face à toutes ses échéances financières.

**Le compte administratif** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; il présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif 2010 a fait apparaître une maîtrise des dépenses de fonctionnement budgétées à 679.000€ au primitif et réalisées à 636.332 €.

En vertu de l'art. L. 2121-21 du CGCT des conseillers municipaux ayant demandé un vote à bulletin secret sur le compte administratif il a été décidé par le Conseil d'examiner les comptes administratifs du Budget Principal et des comptes annexes (assainissement, débarcadère, horodateur, Camping Le Village) et de procéder à un vote bloqué sur l'ensemble des budgets.

Il a été alors également décidé qu'il en serait de même pour le compte de gestion et le budget primitif.

Si le Maire est présent pour la présentation de son compte administratif qui retrace sa gestion des finances de la mairie par rapport aux autorisations décidées dans le budget primitif, il ne peut participer au vote.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnu la sincérité des restes à réaliser a arrêté les résultats définitifs et les affectations de résultat par 7 voix pour et 6 voix contre du Compte Administratif 2010 de la Commune et des budgets annexes assainissement, débarcadère, horodateurs et Camping municipal le Village.**

**Le compte de gestion** retrace quant à lui les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Établi par le TRÉSOR PUBLIC, il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constaté les identités de valeurs avec les indications du compte administratif adopte par 8 voix pour et 2 voix contre et 4 abstentions le compte de gestion 2010 du budget principal commune et des budgets annexes.**

**Le budget primitif 2011** présente ses deux sections, fonctionnement et investissement, en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Principal Commune	805.421,83	915.101,15
Assainissement	35.000	97.620,42
Débarcadère	70.000	278.156,00
Horodateurs	80.000	20.607,63
Camping Municipal	144.921,83	29.998,49

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité, une maîtrise absolue des dépenses, à l'image de l'année 2010 sera encore de rigueur pour 2011. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est d'abord utilisé au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux 2011 :

- Les travaux de voirie à Sauze, Rond point du Camargue, route de Trignan,
- L'aménagement de la Zone de Rencontre centre village, la signalétique des rues et du jalonnement des commerces et édifices communaux ou publics, marquages au sol, fleurissements divers.

Ou en cours de 2010 :

- Travaux d'assainissement et les tranches ferme et conditionnelle des rue Andronne et de La Fuste,

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des **dotations et subventions** venant :

- Dotation de Développement Rural 2010,

**La finalité de la cité, donc de son gouvernement est de garantir la vie et le bien-vivre, dans une législation éduquant à l'émancipation**

Hôtel de ville – Place Léopold Chiron – 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - Tel : 04.75.04.66.33 – Fax : 04.75.98.71.38

Site : [www.saintmartindardeche.fr](http://www.saintmartindardeche.fr)

e-mail : [ma-stmda@inforoutes-ardecche.fr](mailto:ma-stmda@inforoutes-ardecche.fr)

- du Conseil Général avec Cap Territoire 2010 votées en 2010 et mars 2011, et 2011 votées en mai 2011.
- du FCTVA pour 120.000€,
- de la vente du terrain Haut Plan dans le cadre de l'ex-opération Pass Foncier pour 75.000€,
- du SDE07 pour l'enfouissement des lignes et l'éclairage public,
- de l'Agence de l'eau pour les opérations amélioration de l'assainissement,

Et par l'emprunt puisque depuis les réunions d'orientation budgétaire de décembre 2010, un emprunt de **120.000€ a été inscrit et voté au BP 2011** la municipalité ayant choisi cette solution engageant la commune sur 25 ans plutôt que l'augmentation des trois taxes d'imposition faisant porter le poids des investissements sur une seule génération. Le Maire et le subdélégué aux finances sont chargés de démarcher auprès des banques le meilleur rendement d'emprunt.

La section d'investissement étant par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité, en ce qui concerne le nouveau débarcadère de Sauze, après la remise de l'ouvrage à la commune par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, qui devrait intervenir vers la fin mai, l'opération de bilan qui sera réalisée permettra d'affecter l'ouvrage au patrimoine de la commune et de récupérer sur la TVA 2011 la totalité de la TVA payée par la commune sur son budget 2010 et ce sur la totalité des travaux (en plus de la part communale de 76.000€) pour un montant de 72.000 €.

Les conseillers ont insisté sur le fait d'une grande vigilance sur les rentrées des subventions annoncées et allouées par l'établissement des dossiers nécessaires à leur versement.

***Le Conseil municipal après avoir délibéré adopte par 8 voix pour, 6 voix contre le Budget Primitif 2011, avec l'emprunt de 120.000 € à négocier auprès des banques.***

**Le Compte administratif et budget primitif 2011 seront à la disposition du public dès leur retour de la Préfecture aux heures habituelles d'ouverture, le compte de Gestion est à réclamer à la Trésorerie Générale de Bourg Saint Andéol.**

## **2/ - Ouverture de 3 postes au Camping du Village**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du fonctionnement du camping municipal Le Village, il convenait de recruter :

Réception – Gestion :	1 agent du 1/04/2011 au 30/09/2011 à temps plein, INM : 400
Entretien :	1 agent du 1/07/2011 au 31/07/2011, à temps plein – INM : 295
	1 agent du 1/08/2011 au 31/08/2011, à temps plein – INM : 295

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au recrutement des agents pour le fonctionnement du Camping Municipal Le Village pour la saison 2011***

## **3/ - Ouverture de postes pour l'entretien des plages, berges et bords d'Ardèche.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins de l'entretien des plages, berges et bords de l'Ardèche et accentuer la vigilance sur la récupération des boulettes béton ferraillées emportées du débarcadère en construction au cours des crues de l'hiver, et en complément de l'action de l'Etat dans ce domaine, il convenait de recruter deux emplois saisonniers pour les mois de Juillet et août.

Entretien :	2 agents du 1/07/2011 au 31/07/2011, à temps plein – INM : 295
	2 agents du 1/08/2011 au 31/08/2011, à temps plein – INM : 295

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au recrutement des agents pour des barges, bords et plages de l'Ardèche pour la saison 2011***

#### **4/ - Ouverture de trois postes de surveillant de baignade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins de la surveillance des baignades surveillées il convenait de créer 3 emplois saisonniers de surveillant de baignade pour les mois de Juillet et août.

Surveillant de baignade : 3 agents du 1/07/2011 au 31/08/2011, à temps plein – INM : 296

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au recrutement des 3 surveillants de baignade pour les mois de juillet et août de la saison 2011***

#### **5/ - Ouverture d'un poste ASVP en renfort du Garde de Police Rurale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins de la sécurité et de la surveillance des stationnement tant privés que professionnels loueurs, l'organisation de la circulation en sortie du débarcadère et du flot des véhicules des entreprises de location de canoës, il convenait de recruter comme les années antérieures un agent ASVP en renfort du Garde de Police Rurale pour les weekends chargés de Pâques et de mai et journallement mi-juin, Juillet et août.

ASVP : 1 agent weekends chargés avril/mai et du 15/06/2011 au 31/08/2011 (à temps plein) – INM : 335

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au recrutement d'un ASVP du 15 juin au 30 août et les weekends chargés de Pâques et mai en renfort du Garde de Police Rurale***

#### **6/ - Ouverture d'un poste de renfort service technique pour l'été**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins de l'activité du Pôle Technique Municipal eu cours de la saison estivale il convenait de recruter un agent technique polyvalent saisonnier multitâches de qualité pour les mois de mi-juin, Juillet et août.

Agent technique multitâches : 1 agent du 15/06/2011 au 31/08/2011, à temps plein – INM : 305

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au recrutement d'un agent technique saisonnier multitâche du 15 juin au 30 août en renfort du personnel du Pôle technique municipal.***

#### **7/ - Convention de partenariat sur les frais de gestion liés à l'Agence Postale avec CC Draga**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des frais de gestion de l'Agence Postale il convenait de passer une convention avec la Communauté de Commune du Rhône aux Gorges de l'Ardèche cette dernière versant annuellement 1.000 € pour les frais de ménage.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche pour les frais de gestion liés à l'Agence Postale***

#### **8/ - Adhésion de la commune de Borée au Syndicat Mixte de Musique et de danse de l'Ardèche**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles 5 et 15 des statuts du SMMDA il convenait aux communes adhérentes de se prononcer sur toute nouvelle adhésion, le SMMDA présentant l'adhésion de la commune de BORÉE.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de Borée au Syndicat Mixte de Musique et de Danse de l'Ardèche***

## 9/ - Divers

### a) – Compte rendu de la réunion du CA CCAS du 04.04.2011 et la démission du médecin coordonnateur

Le 4 avril 2011 s'est tenu le Conseil d'Administration du CA CCAS-EHPAD Les Gorges au cours duquel fut examinée la démission du médecin coordonnateur en présence de Monsieur Éric LAJARGE Directeur adjoint de la Solidarité Départementale au Conseil Général de l'Ardèche.

A ce propos le maire lit le passage du compte rendu du conseil d'administration, en signalant qu'il n'en dira pas plus à ce sujet pour l'heure :

*« Dans le cadre de ses fonctions, le médecin coordonnateur a actuellement en charge, à la demande du Président comme prévu contractuellement et statutairement, outre ses missions habituelles (GMP, PMP, suivi des dossiers médicaux...) les points suivants :*

- *La conduite de l'expérimentation sur l'incontinence et mise en place de l'évaluation des rythmes du sommeil.*
- *La mise en place des actions prévues par la Charte MOBQUAL portant notamment sur la sensibilisation, l'information et la formation du personnel soignant sur des thèmes retenus (La bientraitance en établissement, et par la suite la fin de vie ...).*
- *La mise en place du projet de soins qui s'inscrit plus globalement dans le projet de vie individualisé du Résident.*
- *La mise en place du projet individualisé du résident à son entrée.*

*Dans sa lettre de démission, le médecin coordonnateur expose son opinion sur le climat de suspicion, une ambiance déplorable et une « dégradation de la prise en charge de nos aînés » et notamment :*

- *la nourriture de mauvaise qualité,*
- *la disparition de la salle de Kiné,*
- *l'arrêt de la prestation de la diététicienne.*

*Certains membres du CA du CCAS ont considéré que cette démission était liée à une ambiance et un climat malsain dans le personnel de l'établissement et en attribue la responsabilité au Directeur.*

*Mais, tant le Président que le Directeur Monsieur MOTOS ont su démontrer et sensibiliser les membres du Conseil d'Administration présents et le Directeur Adjoint de la Solidarité Départementale qu'il y avait lieu de relativiser cette situation qui n'est pas née de ces derniers mois mais date pratiquement depuis la création de la structure.*

*En effet, malgré les problèmes rencontrés dans les domaines cités, ils avaient tout mis en œuvre, dans le cadre des mesures administratives obligatoires pour pallier et remédier à ces constatations, qu'à ce jour le problème des cuisines paraissait en voie d'être réglé, la salle de kiné, transformée en « dépotoir » et ne servant à rien jusque là a donc été utilisée à d'autres besoins urgents, la diététicienne existe toujours mais de manière différente, c'est à dire au sein de l'entreprise qui nous livre les matières premières utilisées pour la préparation et la confection des repas.*

*Cette démission ne remet pas en cause le fonctionnement de l'établissement mais le CA demande au travers de Monsieur LAJARGE, Directeur de la solidarité départementale, présent lors de la séance du conseil l'appui technique du Conseil Général afin de remédier à cette situation et poursuivre le projet envisagé de nouvel EHPAD que le Président décrit succinctement à la demande de M. LAJARGE en mettant en évidence la nécessaire augmentation du nombre de lits pour au moins arriver au seuil de rentabilité, la création d'un véritable nouveau centre de vie dans cet espace et surtout la mise en place de véritables services à rendre aux familles de résidents et aux familles de la région ayant à charge une personne âgée dépendante à domicile.*

*Il nous appartient aujourd'hui de mettre en place une démarche pour recruter un nouveau médecin coordonnateur intéressé par cette gageur. »*

## b) – Transformation de l'opération Pass Foncier

Lors de sa séance du 11 mars 2011 le Conseil municipal s'était majoritairement prononcé en faveur de la poursuite des objectifs coût modéré d'accession ou de location en demandant un délai supplémentaire jusqu'au vote du budget primitif.

L'opération Pass Foncier transformée en locatif à coût modéré avec la même société représentée par M. SORIANO, ayant été inscrite au BP 2011 se déroulera normalement selon le PC délivré le 08.07.2010 et les promesses de vente passées devant la notaire de St Marcel d'Ardèche.

Le maire et l'équipe urbanisme doivent reprendre contact avec le promoteur de cette opération pour la finaliser dans les meilleurs délais, avec un début des travaux envisagé pour septembre 2011.

## c) – Local France Télécom de la commune

Dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique au village (avant la fin de l'année 2011), opération entièrement financée par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, le maire informe le conseil de l'installation du futur NRA-ZO à l'intérieur de l'actuel local loué depuis 1974 à France Télécom, local au sein duquel se trouve le multiplexeur qui fera alors l'objet d'un démuxage.

Le local sera partagé en partie égale entre France télécom et le Syndicat ADN. Deux conventions distinctes seront passées avec ces deux entreprises en proposant un contrat de type convention d'occupation du domaine privé communal sur une durée de 3 ans renouvelable un an beaucoup plus souple dans le cadre d'un marché de télécoms en constante évolution technologique et économique.

Une révision et actualisation du loyer France télécom est en cours.

## - - Projet de Charte pour la qualité de la Vie Nocturne

Le maire informe le conseil que la charte pour la qualité de la vie nocturne qui va être mise en place avant la saison 2011, a pour objectif de fixer un cadre d'engagement pour l'ensemble des acteurs publics et privés qui souhaitent favoriser le développement de la vie nocturne à Saint Martin d'Ardèche.

Elle ne se substituera surtout pas aux lois et règlements en vigueur mais sera un outil à leur service afin de pouvoir les faire appliquer dans la compréhension donc de l'acceptation de tous.

Elle devrait établir un cadre d'échange et de dialogue, de collaboration et de concertation entre les différents acteurs.


Elle sera élaborée entre les exploitants de bar restaurant, comité des fêtes ou associations organisant des soirées festives sur la commune, la Gendarmerie de Bourg Saint Andéol, le Garde Champêtre intercommunal de Police Rurale, de l'Office de Tourisme, de deux représentants des habitants du village et la municipalité de Saint Martin représentée par le maire et Messieurs BRAVAIS Jean-Luc et Aurélien MONJU.\*

La 1<sup>ère</sup> réunion de mise en place devrait avoir lieu le lundi 9 mai en fin d'après midi. Ce groupe de travail, en voie de constitution, établira un planning de concertation et de rédaction de la charte afin de pouvoir en assumer la signature par tous les membres et personnes concernées avant la mi juin 2011.

Ce groupe de travail aura aussi en charge l'élaboration d'un calendrier des manifestations. Le groupe devrait aussi avoir en charge la mise en place d'une cellule pour recueillir les critiques positives ou négatives afin de pouvoir procéder à l'évaluation et au suivi des problèmes rencontrés et traités.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23 h.**

A Saint Martin d'Ardèche, le 23 avril 2011

Le Maire  
  
Louis Jeannin